

<https://www.mon-poeme.fr/citations-dire-faire/>

POINT DE VUE. La participation citoyenne : réalités et faux nez



Jean-René Marsac, ancien député (PS) d'Ille-et-Vilaine. | ARCHIVES OUEST-FRANCE

Jean-René MARSAC.

Publié le 01/09/2018 à 07h47

Certes très nombreux sont les bénévoles au sein d'associations. D'autres se mobilisent quand un projet local remet en cause leur vision, d'autres s'engagent pour des débats. Pourtant, comme beaucoup d'autres, j'ai des interrogations sur ce qu'est cette démocratie participative. Soulignons ce qui se passe dans deux secteurs : les associations et les municipalités. D'autres exemples pourraient aller dans le même sens, dans les mutuelles, les coopératives, les copropriétés, les quartiers.... et régler l'absence de la parole des usagers dans le fonctionnement des services publics.

L'assemblée générale est souvent devenue une formalité

Beaucoup d'associations ont du mal à trouver des dirigeants et elles se plaignent que leurs adhérents se comportent en consommateurs, sans participation au projet associatif. L'assemblée générale est souvent devenue une formalité. Dirigeants bénévoles et salariés des associations ont beaucoup à faire pour que leurs adhérents soient à nouveau des associés : consultations en amont des AG, votes par correspondance et en ligne, volontariat d'adhérents (avec un bonus éventuel) pour la promotion et le développement de l'association, tirage au sort d'une partie des administrateurs pour « embarquer » des personnes qui ne sont jamais candidates (des jeunes pour qu'ils apprennent l'engagement...). Une gamme d'innovations pour renouveler la démocratie associative.

[La vague de démissions de conseillers municipaux et de maires](#) montre aussi la difficulté à supporter l'étau qui les enserme : d'un côté, une technocratisation des services publics qui les prive du poids démocratique pour porter les aspirations de leurs concitoyens, de l'autre côté, des citoyens qui ne forment plus de communauté municipale solidaire. Une des solutions est certes la fusion des trop petites communes.

Mais n'est-ce pas aussi de renforcer les missions républicaines des communes pour une nouvelle éducation citoyenne ? Les communes se sont vues confier la création obligatoire d'écoles publiques gratuites ; cela a structuré la fonction municipale. L'obligation de venir en aide aux « indigents » (bureaux d'aide sociale puis CCAS) est le volet concret de l'obligation fraternelle de la République. L'accueil des migrants, apparemment refusé par « l'opinion », devient possible quand les personnes arrivent dans une commune. L'expérience [« territoire zéro chômeur »](#) démontre à quel point, dans l'action, les préjugés volent en éclat. À l'heure où le législateur veut créer un service civique, avec une partie obligatoire, le niveau communal, pour sa réussite, doit en être le pivot.

Il faut des « faisons » plus que des « disous »

La « démocratie participative » est captée par ceux qui percent par la parole. Qu'en pensent ceux qui, invisibles, se taisent ou protestent dans les urnes ? Elle peut aussi puissamment servir des activistes, y compris très minoritaires, qui imposent leur mode de pensée. Est-ce un rapport de force durable ? Je ne le pense pas. Pour lutter contre le populisme, il faut que la République fasse beaucoup plus confiance à ses citoyens et que la démocratie participative soit prise en main par des « faisons » plus que par des « disous ». Contre le populisme, l'action concrète locale sera toujours plus puissante que les discours d'appel aux valeurs.